

## Règlements du concours InfoGalerie – 1<sup>er</sup> mars 2020

### « Concours InfoGalerie » de La Galerie du Meuble

---

La Galerie du Meuble est le gestionnaire du site Internet suivant :

[www.lagaleriedumeuble.com](http://www.lagaleriedumeuble.com)

Ses bureaux sont situés au :

18, rue de Courcelette, Québec (Québec) G1N 4S2

Téléphone : 418 681-0171

Télécopieur : 418 683-8981

Site Internet : [www.lagaleriedumeuble.com](http://www.lagaleriedumeuble.com)

Courriel : [info@lagaleriedumeuble.com](mailto:info@lagaleriedumeuble.com)

#### CONCOURS

Inscrivez-vous au bulletin électronique InfoGalerie de La Galerie du Meuble à l'adresse suivante, vous devenez automatiquement admissible au concours.

- <http://www.lagaleriedumeuble.com/infogalerie/>

Aucune obligation d'achat ou de réservation n'est requise. Un formulaire d'inscription rempli équivaut à 1 coupon de tirage. Vous ne pouvez faire parvenir qu'un seul formulaire durant toute la durée du concours.

Le gagnant du concours sera déterminé par tirage au sort parmi tous les formulaires d'inscription reçus entre le 1<sup>er</sup> décembre 2019 et le 29 février 2020 jusqu'à minuit. Le premier nom tiré sera celui qui recevra la carte-cadeau. Le tirage aura lieu le 2 mars 2020 à 11 heures normale de l'Est.

## DESCRIPTION ET VALEUR DU CHÈQUE-CADEAU

Une carte-cadeau d'une valeur de 500 \$ CAN. La carte-cadeau est valide pour une période de 1 an, soit du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 1<sup>er</sup> mars 2021. Cette carte-cadeau est offerte par La Galerie du Meuble. Elle peut être dépensée dans les cinq magasins de La Galerie du Meuble :

- ✓ Les Collections du 18, rue de Courcelette, Québec G1N 4S2
- ✓ Les Collections du 1215, boulevard Charest Ouest, Québec G1N 2C9
- ✓ Roche Bobois, 9, rue Courcelette, Québec G1N 3B9
- ✓ MUST, 1215, boulevard Charest Ouest, Québec G1N 2C9
- ✓ MUST SOCIÉTÉ, 2785, boulevard Laurier, Québec G1V 4M7

## QUAND SE TERMINE LE CONCOURS ?

Le concours débute le 1<sup>er</sup> décembre 2019 et se termine le 29 février 2020 à minuit, heure normale de l'Est.

Le gagnant sera avisé par courriel, au plus tard, dans les sept jours suivant la date du tirage. Il est donc essentiel de fournir une adresse de courriel valide. Une fois que le gagnant aura communiqué avec La Galerie du Meuble dans les 15 jours suivants la réception du courriel, il recevra par la poste une lettre confirmant qu'il a gagné une carte-cadeau, ainsi que les modalités de son utilisation.

Le nom du gagnant sera annoncé le mardi 3 mars 2020 à cette adresse :

- <http://www.lagaleriedumeuble.com/infogalerie/>

Si le gagnant n'a pas rejoint La Galerie du Meuble au cours des deux semaines suivant l'annonce, ou si le gagnant ne se conforme pas aux règlements du concours, le prix ne sera pas attribué et un nouveau tirage au sort sera effectué. Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être ni transféré ni échangé contre de l'argent.

## ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert seulement aux personnes âgées de 18 ans et plus. La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son agence de publicité, le gestionnaire de son site Internet ou les propriétaires de La Galerie du Meuble ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.

La personne gagnante autorise La Galerie du Meuble à utiliser son nom et sa photographie à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération. Les formulaires d'inscription deviennent la propriété de La Galerie du Meuble et peuvent être utilisés à des fins promotionnelles par celle-ci.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

**En s'inscrivant à ce concours, chaque participant consent à respecter les règlements officiels du concours et les décisions de La Galerie du Meuble qui seront finales.**

## RESPONSABILITÉ

**La Galerie du Meuble décline toute responsabilité relativement à l'impossibilité de connexion au réseau, à des transmissions informatiques non réussies, incomplètes, mutilées ou différées, à des défaillances du réseau Internet, à des problèmes d'ordre matériel ou logiciel ou à tout autre trouble technique, ou encore à toute défaillance de la communication ou circonstance affectant, perturbant ou altérant le concours d'une façon ou d'une autre, y compris, sans limitation aucune, la réception des inscriptions, l'admissibilité des participants au concours, la transmission de l'avis à la personne gagnante, sa réponse à cet avis. La Galerie du Meuble s'engage à protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous partagez avec elle dans le cadre de ce concours. Les renseignements fournis ici ne pourront être vendus, loués ou fournis à des tierces parties aux fins de commerce sans votre consentement explicite.**

**Le gagnant dégage de toute responsabilité La Galerie du Meuble, son personnel, ses membres ainsi que leurs agents, en cas de blessure, d'accident, de perte ou de tout autre problème relié de façon quelconque au prix.**

## ANNULATION

**La Galerie du Meuble se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le présent concours advenant le cas où un virus, un bogue ou tout autre facteur échappant au contrôle raisonnable de La Galerie du Meuble venait à altérer la sécurité ou la gestion adéquate du présent concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.**

## ASSUJETTISSEMENT

**Ce concours est assujéti aux lois provinciales et n'est pas en vigueur là où la loi l'interdit. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.**